

Tableau 18 – Annuaire démographique 2023

Le tableau 18 présente le nombre des décès et les taux bruts de mortalité selon le lieu de résidence (zone urbaine ou rurale) pour le plus grand nombre d'années possible entre 2019 et 2023.

Description des variables : Le décès est défini comme la disparition permanente de tout signe de vie à un moment quelconque postérieur à la naissance vivante (cessation des fonctions vitales après la naissance sans possibilité de réanimation).

Sauf indication contraire, les statistiques relatives au nombre de décès sont établies sur la base des registres d'état civil. Pour les pays ou zones où les données concernant l'enregistrement des décès par les services de l'état civil sont jugées sûres (complétude estimée à 90 p. 100 ou plus), les taux de mortalité ont été calculés d'après les décès enregistrés.

La répartition des décès entre zones urbaines et zones rurales est celle qui a été communiquée par chaque pays ou zone ; on part du principe qu'elle repose sur les définitions de la population urbaine utilisées pour les recensements nationaux, qui sont reproduites à la fin des notes techniques du tableau 6.

Pour quelques pays il y a une discordance entre le nombre total des décès présenté dans ce tableau et ceux présentés après pour la même année. Habituellement ces différences apparaissent lorsque le nombre total des décès pour une certaine année a été révisé alors que les autres tabulations ne l'ont pas été.

Calcul des taux : Les taux bruts de mortalité représentent le nombre annuel de décès pour 1 000 habitants en milieu d'année.

Les taux selon le lieu de résidence (zone urbaine ou rurale) représentent le nombre annuel de décès, classés selon la catégorie urbaine ou rurale appropriée, pour 1 000 habitants en milieu d'année. Ces taux sont calculés par la division de statistique des Nations Unies sur la base de la population de référence adéquate (par exemple : population totale, nationaux seulement, etc.) si connue et disponible. Si la population de référence n'est pas connue ou n'est pas disponible, la population totale est utilisée pour calculer les taux. Par conséquent, si la population utilisée pour calculer les taux est différente de la population de référence adéquate, les taux présentés sont susceptibles de sous ou sur estimer la situation réelle d'un pays ou d'un territoire.

Les taux présentés dans ce tableau se rapportent seulement aux pays ou zones où l'on a enregistré un nombre minimal de 30 décès au cours d'une année donnée.

Fiabilité des données : Il a été demandé à chaque pays ou zone d'indiquer le degré estimatif de complétude des données sur les décès d'enfants de moins d'un an figurant dans ses registres d'état civil. Ces évaluations nationales sont signalées par les codes de qualité "C", "U" et "I" qui apparaissent dans la deuxième colonne du tableau.

La lettre "C" indique que les données sont jugées à peu près complètes, c'est-à-dire qu'elles représentent au moins 90 p. 100 des décès survenus chaque année ; la lettre "U" signifie que les données sont jugées incomplètes, c'est-à-dire qu'elles représentent moins de 90 p.100 des décès survenus chaque année. Le symbole "I" indique que la source des données n'est pas un registre de l'état civil ; le symbole, dans ce cas, est accompagné par une note explicative. Le code "..." dénote qu'aucun renseignement n'a été communiqué quant à la complétude des données.

Les données provenant des registres de l'état civil qui sont déclarées incomplètes ou dont le degré de complétude n'est pas connu (code "U" ou "...") sont jugées douteuses. Elles apparaissent en italique dans le présent tableau et les taux correspondants n'ont pas été calculés.

Insuffisance des données : Les statistiques relatives à la mortalité appellent les mêmes réserves que celles qui ont été formulées à propos des statistiques de l'état civil en général et des statistiques relatives aux décès en particulier (voir la section 4 des Notes techniques).

La fiabilité des données, au sujet de laquelle des indications ont été fournies plus haut, est un facteur important. Il faut également tenir compte du fait que, dans certains cas, les décès sont classés par date d'enregistrement et non par date d'occurrence ; ces cas ont été signalés par le signe "+". Chaque fois que le décalage entre le décès et son enregistrement est grand et qu'une forte proportion des décès fait l'objet d'un enregistrement tardif, les statistiques relatives aux décès survenus pendant l'année peuvent être considérablement faussées.

En règle générale, toutefois, les décès sont enregistrés beaucoup plus rapidement que les naissances vivantes, et les retards prolongés sont rares.

Un autre facteur qui nuit à la comparabilité internationale est la pratique qui consiste à ne pas inclure dans les statistiques de la mortalité les enfants nés vivants mais décédés avant l'enregistrement de leur naissance ou dans les 24 heures qui ont suivi la naissance. Quand pareil facteur a joué, cela a été signalé en note à la fin du tableau.

Il convient de noter par ailleurs que l'exactitude des taux dépend également de la qualité et des limitations des estimations de la population qui sont utilisées pour leur calcul. Le problème des erreurs par excès ou par défaut commises lors du dénombrement et, dans une certaine mesure, le problème de l'hétérogénéité des définitions de la population totale ont été examinés à la section 3 des Notes techniques, relative à la population en général ; des indications concernant certains pays ou zones sont données en note à la fin du tableau 3.

Il faut souligner que les taux bruts de mortalité, de même que les taux bruts de natalité, de nuptialité et de divortialité, peuvent varier très sensiblement selon la composition par âge et par sexe de la population à laquelle ils se rapportent. Ils offrent néanmoins un moyen simple de mesurer le niveau et l'évolution de la mortalité.

La comparabilité des données selon le lieu de résidence (zone urbaine ou rurale) peut être limitée par les définitions nationales des termes « urbain » et « rural » utilisées pour le classement de ces données. En l'absence d'indications contraires, on a supposé que les mêmes définitions avaient servi pour le recensement national de la population et pour l'établissement des statistiques de l'état civil pour chaque pays ou zone. Toutefois, il n'est pas exclu que, pour une zone ou un pays donné, des définitions différentes aient été retenues. Les définitions du terme « urbain » utilisées pour les recensements nationaux de population ont été présentées à la fin du tableau 6 lorsqu'elles étaient connues. Comme on l'a précisé dans les notes techniques relatives au tableau 6, ces définitions varient considérablement d'un pays ou d'une zone à l'autre.

Données publiées antérieurement : les différentes éditions de l'*Annuaire démographique* contiennent des statistiques des décès et des taux bruts de mortalité. Pour plus de précisions concernant les années pour lesquelles ces données ont été publiées, se reporter à l'index historique.